



Lignes directrices sur l'eau 2022–2025



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des
affaires étrangères DFAE

Stratégie de politique extérieure
2020–2023



Stratégie de coopération internationale
2021–2024



Lignes directrices sur l'eau
2022–2025

Les *lignes directrices sur l'eau 2022–2025* précisent les objectifs de la [stratégie de politique extérieure 2020–2023](#) et de la [stratégie de coopération internationale 2021–2024](#) qui se rapportent au champ thématique de l'eau. Leur structure est calquée sur celle de l'Agenda 2030 pour le développement durable, qui s'articule autour de cinq domaines clés : populations, planète, prospérité, paix et partenariats. Se situant au troisième niveau de la cascade des documents constituant les fondements de la politique extérieure, elles s'adressent prioritairement au DFAE, mais peuvent aussi servir de guide aux autres départements ainsi qu'à d'autres acteurs. Elles incluent un glossaire des principaux termes spécifiques.

Avant-propos



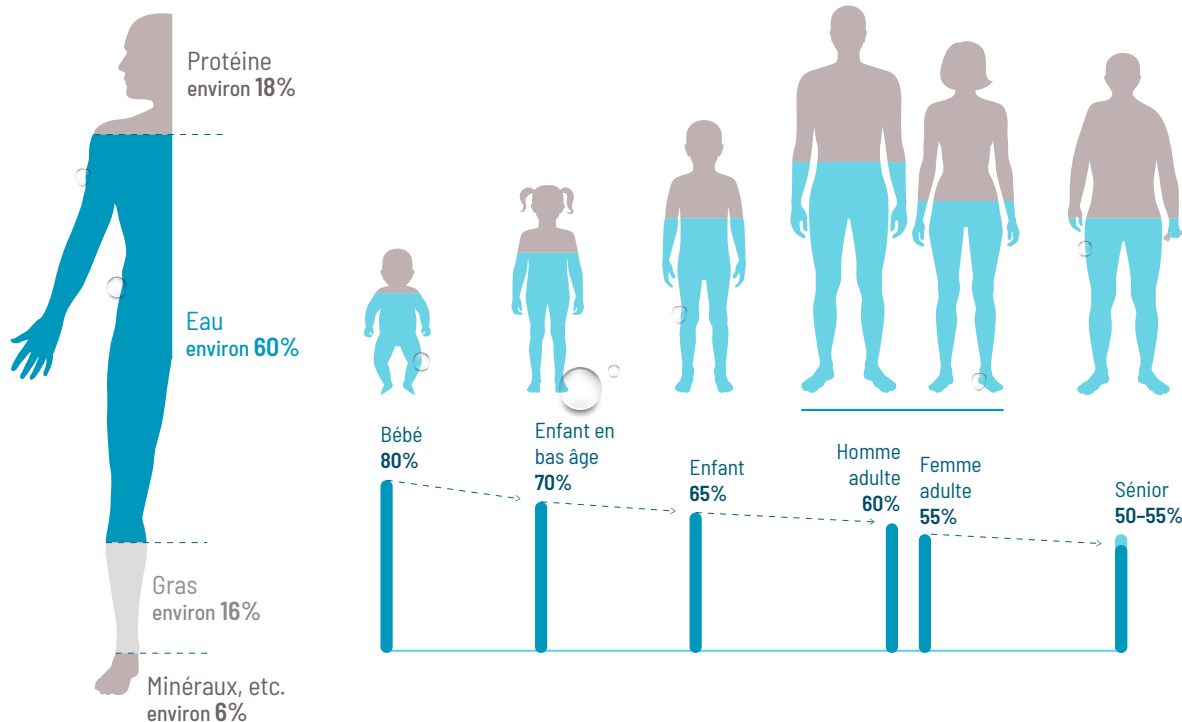
Nous sommes eau. À l'âge adulte, notre corps est en effet constitué à **60%** d'eau. Indispensable à notre fonctionnement biologique, l'eau est essentielle à la vie sur terre. L'accès à cette ressource vitale est non seulement un droit fondamental, mais aussi une condition sine qua non de l'existence de l'individu et, partant, de la société.

Se fondant sur ce constat, les lignes directrices sur l'eau 2022–2025 placent l'être humain au centre de l'attention. L'accès à l'eau est un élément clé de la lutte contre la pauvreté. Pour favoriser l'avènement de sociétés pacifiques, le développement durable doit tenir compte des **trois dimensions** que sont l'environnement, l'économie et la société.

Dimension environnementale : la problématique de la préservation des ressources hydriques est intimement liée à la protection de l'environnement. Or le changement climatique perturbe le cycle de l'eau : les sécheresses et les inondations sèment la mort, privent les populations d'eau potable,

entravent l'agriculture, engendrent plus de pauvreté et provoquent des mouvements migratoires. L'eau est synonyme de **sécurité**.

Dimension économique : l'eau, utilisée également comme moyen de transport, favorise les échanges commerciaux et les contacts entre les êtres humains. Elle représente ainsi un facteur de croissance et de développement. Les fleuves, les lacs, les mers et les océans, qui constituent des voies de communication essentielles pour une grande partie de la population mondiale, recouvrent environ **70%** de la surface du globe. Et pourtant, l'eau est aussi appelée **or bleu**. L'eau est synonyme de **prosperité**.



Graphique 1 : Teneur en eau de l'homme au cours de sa vie (Zoi Environment Network 2022).

Dimension sociale : si l'eau est partagée et disponible en quantités suffisantes, elle crée une valeur ajoutée pour la société. Les communautés se sont construites autour de l'eau. Une bonne gestion des ressources hydriques est une condition essentielle à la stabilité. L'eau est synonyme de **paix**.

Les conflits autour de l'eau ne sont pas nouveaux dans l'histoire de l'humanité. La croissance démographique mondiale enregistrée ces dernières décennies, conjuguée au changement climatique, provoque aujourd'hui encore des centaines de conflits pour le contrôle de cette ressource vitale. L'or bleu fait désormais davantage de victimes que l'or noir.

Les présentes lignes directrices dressent la toile de fond dans laquelle s'inscrit l'action de la Confédération et en définissent les principes. En Suisse aussi, l'eau représente une richesse tout particulière. En effet, en tant que château d'eau de l'Europe, les Alpes suisses revêtent une importance fondamentale. La gestion de ces ressources est le fruit d'un processus

complexe. Si cela n'est pas toujours chose facile, nous avons néanmoins su trouver des compromis avec les États voisins afin de garantir la paix et la prospérité. Ce savoir-faire cultivé par notre pays représente une valeur ajoutée pour la coopération internationale : il constitue un instrument de paix (initiative Blue Peace), un instrument de développement humain (agriculture) et un instrument de développement économique (gestion de l'eau). Ce n'est pas un hasard si, en 1992, les Nations Unies ont attiré l'attention des États et des peuples sur cette question, en déclarant le 22 mars Journée mondiale de l'eau.

Ignazio Cassis, Président de la Confédération
Chef du Département fédéral des affaires étrangères



Graphique 2 : L'eau : élément clé de la vie sur terre (Zoi Environment Network 2022).

Table des matières

1	Fondements	6
<hr/>		
2	Contexte	9
2.1	Une ressource irremplaçable	9
2.2	Tendances	9
2.3	Opportunités et défis	11
<hr/>		
3	Principes	12
3.1	Promouvoir le droit fondamental de l'accès à l'eau	12
3.2	Tenir compte du cycle de l'eau	12
3.3	Tenir compte des interactions	13
3.4	Faire reconnaître la valeur de l'eau	14
3.5	Promouvoir la bonne gouvernance	14
3.6	Garantir l'inclusion	15
3.7	Promouvoir la paix	16
3.8	Encourager la coopération	16
3.9	Tenir compte des connaissances	17
3.10	Ouvrir la voie à l'innovation	18
<hr/>		
4	Thèmes	19
4.1	Populations	20
4.2	Environnement	21
4.3	Prosperité	22
4.4	Paix	23
4.5	Partenariats	24
<hr/>		
5	Mise en œuvre	25
5.1	Niveau bilatéral	25
5.2	Niveau multilatéral	26
5.3	Coordination	26
5.4	Communication	27
<hr/>		
	Annexe 1: Abréviations	28
	Annexe 1: Glossaire	29

1 Fondements



Rizières au Mali inondées par le Niger (© George Steinmetz / National Geographic).

« LA SEULE ALTERNATIVE À L'EAU, C'EST L'EAU. »

Danilo Türk, président du Panel mondial de haut niveau sur l'eau et la paix, créé à l'initiative de la Suisse, dans « [Une question de survie](#) ».

La consommation d'eau douce ne cesse d'augmenter à travers le monde. Selon [les estimations](#) de l'ONU, la demande excédera l'offre de 40 % d'ici 2030. La croissance démographique dans le monde, les changements climatiques et la pollution de l'environnement ne sont que quelques-uns des facteurs responsables de l'augmentation constante des pressions qui s'exercent sur les réserves hydriques.

Cela fait longtemps que la Suisse contribue à développer des solutions aux problèmes qui se posent dans le domaine de l'eau. Elle a d'ailleurs acquis un savoir-faire solide en la matière. Les présentes lignes directrices doivent permettre à la Suisse de se profiler encore davantage et, partant, d'ac-

croître la cohérence et l'efficacité de ses contributions dans le champ thématique de l'eau.

Les *lignes directrices sur l'eau 2022–2025* reposent sur différents actes normatifs. Au niveau national, il y a d'abord la [Constitution fédérale](#). Selon elle, le Conseil fédéral se doit de contribuer à soulager les populations dans le besoin, à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles (art. 54, al. 2). Dans les limites de ses compétences, la Confédération doit, en outre, pourvoir à l'utilisation rationnelle et à la protection des ressources en eau (art. 76, al. 1). Les principales bases légales des lignes directrices sont la [loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales](#) ainsi que la [loi fédérale sur la coopération avec l'Europe de l'Est](#).

Sur le plan politique et dans le cadre de la cascade stratégique en matière de politique extérieure, l'approche choisie par la Suisse pour contribuer à la protection de l'environnement et à un développement durable dans l'exploitation des ressources naturelles à l'échelle internationale est déterminée par la

stratégie de politique extérieure 2020–2023 (SPE 20–23) ¹, ainsi que par la [stratégie de coopération internationale \(stratégie CI\) 2021–2024](#) ². Au deuxième niveau de la cascade stratégique, la stratégie CI est complétée par différentes [sous-stratégies géographiques](#) ³ (notamment MENA 2021–2024, Afrique subsaharienne 2021–2024 et Amériques 2022–2025), qui contiennent elles aussi des jalons posés par le Conseil fédéral dans le domaine de l'eau. La sous-stratégie thématique en matière de [politique extérieure numérique 2021–2024](#) ⁴, contient, quant à elle, des considérations importantes relatives à l'utilisation des nouvelles technologies dans le cadre de la coopération internationale. En complément, différentes publications du DFAE relevant du troisième niveau de la cascade constituent des documents de référence pertinents dans la perspective des *lignes directrices sur l'eau 2022–2025*. Parmi elles, les [lignes directrices sur les droits de l'homme 2021–2024](#) ⁵, les [principes directeurs relatifs au secteur privé dans le cadre de la stratégie de CI](#) ⁶ et le plan d'action 2022–2025 de la Suisse pour l'OSCE. La [vision de la politique étrangère de la Suisse à l'horizon 2028 \(AVIS28\)](#) ⁷, qui touche également à la thématique de l'eau, représente une source d'inspiration additionnelle. Si l'on regarde au-delà de la cascade stratégique, la [stratégie pour le développement durable 2030](#) ⁸ est un pilier important des présentes lignes directrices. Elle a été adoptée par le Conseil fédéral le 23 juin 2021.

À l'échelle internationale, l'[Agenda 2030 pour le développement durable](#) ⁹ est le principal document de référence des *lignes directrices sur l'eau 2022–2025*. Dans le cadre de l'agenda, la Suisse aspire à un développement équilibré qui tient compte des trois dimensions que représentent l'environnement, l'économie et la société. Elle s'est dotée des structures nécessaires à cet effet au sein de l'administration fédérale et collabore avec tous les acteurs pertinents, aux niveaux national et international, afin de promouvoir la protection de l'environnement et une utilisation durable des ressources naturelles, ainsi qu'un développement économique et social durable. Notre pays a ainsi joué un rôle déterminant dans la formulation de l'objectif de développement durable 6, qui a trait à l'eau.¹

Les *lignes directrices sur l'eau* viennent s'inscrire en outre dans un vaste système de cadres globaux bien établis, auxquels la Suisse participe. La [Convention de l'ONU sur l'eau](#) ¹⁰ et la [Convention des Nations Unies sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau](#) ¹¹ sont en effet des instruments juridiques mondiaux sans précédent, dont le but est de protéger les ressources en eaux transfrontalières et de garantir leur exploitation durable. Dans le [Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–2030](#) ¹², l'eau est au centre des efforts visant à améliorer la prévention des catastrophes

1 Chap. 2.3.

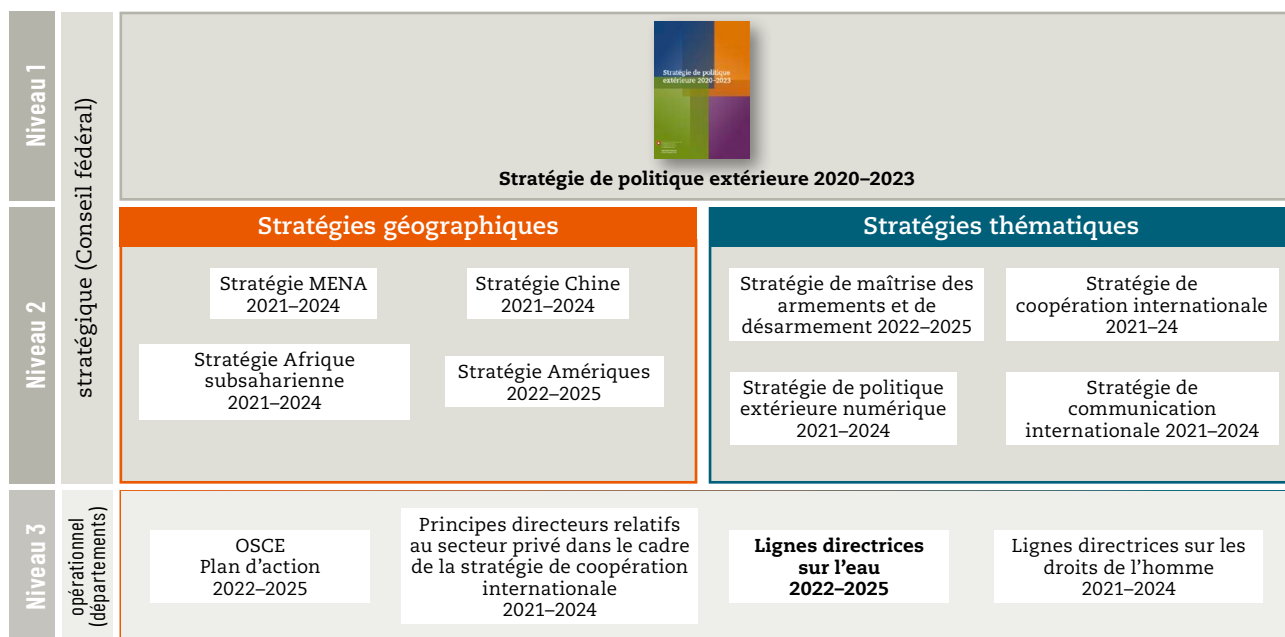


Figure 3 : Cascade des stratégies de politique étrangère (source : DFAE – sélection illustrative de documents).



Les inondations causent à la fois des dégâts matériels et humains (© Antara Foto Agency / Reuters).

ainsi que l'aide aux victimes. Quant au [Protocole sur l'eau et la santé](#), il constitue un instrument juridiquement contraignant dont l'objectif est de préserver la santé humaine en réduisant le nombre des cas de maladies liées à l'eau par une amélioration de la gestion de l'eau. L'importance universelle du cycle de l'eau apparaît dans de nombreux autres traités internationaux, notamment dans les conventions de l'ONU [sur les changements climatiques](#), sur [la lutte contre la désertification](#), sur [la diversité biologique](#) ainsi que dans la [Convention de Ramsar](#).

Par ailleurs, l'accès à une eau salubre et à des services d'assainissement a été reconnu comme droit de l'homme par l'Assemblée générale de l'ONU en 2010. Depuis 2015, le droit à l'eau et le droit à l'assainissement sont considérés comme des droits fondamentaux. La Suisse a soutenu dès le début les efforts qui ont conduit à cette reconnaissance. Les résolutions

de l'Assemblée générale de l'ONU ne sont pas juridiquement contraignantes ni ne revêtent de caractère exécutoire. Leur poids politique est cependant indéniable. Les droits à l'eau et à l'assainissement sont étroitement liés aux autres droits de l'homme, notamment le droit à l'alimentation et le droit à la santé.

C'est donc sur la base de ces documents fondamentaux que le DFAE a formulé ses *lignes directrices sur l'eau 2022–2025*. Elles commencent par une brève analyse du contexte, destinée à faire ressortir les tendances, les opportunités et les défis qui se présentent. Suivent la définition des principes s'appliquant aux activités déployées dans le champ thématique de l'eau ainsi qu'une présentation des thèmes et des priorités définies pour chacun d'entre eux. Le document se termine par des indications relatives à la mise en œuvre des lignes directrices.

2 Contexte

2.1 Une ressource irremplaçable

L'eau est source de vie. Si la nature en dépend, elle est aussi l'une des clés de nos cultures et de nos sociétés, ainsi que de nos économies et de nos systèmes politiques. Sans eau, il n'y aurait pas de vie sur terre. Pourtant, les menaces qui planent sur cette ressource précieuse et irremplaçable se multiplient et s'intensifient. Alors que la demande en eau augmente incessamment avec le nombre de consommatrices et consommateurs, les réserves disponibles, mais aussi leur qualité, diminuent constamment et même rapidement dans certaines régions. Dans son [rapport annuel sur les risques mondiaux](#), le Forum économique mondial (WEF) fait régulièrement, depuis plusieurs années, figurer une crise de l'eau à l'échelle planétaire parmi les cinq principaux risques auxquels fait face l'humanité.

Bien souvent, les causes de la pénurie d'eau ne sont pas essentiellement géophysiques, mais s'expliquent par des déficiences en termes de gouvernance, de distribution et de gestion durable. Il est impératif de concilier la demande et les ressources en eau disponibles avec les besoins multiples des êtres humains, mais aussi avec ceux de la nature dans sa globalité. Nous n'avons pas le choix si nous voulons avoir de l'eau en quantité, mais aussi en qualité suffisantes à long terme pour couvrir tous les besoins, y compris ceux des écosystèmes si importants pour la vie sur terre.

2.2 Tendances

Consommation en eau

La consommation en eau dans le monde augmente chaque année d'un pourcent en moyenne depuis les années 1980 en raison de la croissance démographique, du développement économique et de l'évolution de la consommation.² Cette intensification des activités humaines expose les ressources en eau à des risques et à des menaces multiples, qui mettent en danger l'existence de millions de personnes, rendent vulnérables les activités économiques et provoquent des dommages écologiques, économiques et sociaux importants.

Pollution

On estime qu'environ 80 % de toutes les eaux usées produites dans le monde sont toujours rejetées dans l'environnement sans être traitées. C'est notamment le cas dans les pays ayant un revenu faible ou intermédiaire.³ Comme la consommation d'eau augmente constamment à l'échelle planétaire, la pollution par les eaux usées continue elle aussi de s'accroître à travers le monde. La dégradation des écosystèmes aquatiques et de leur capacité de régénération ainsi que la propagation des maladies transmises par l'eau souillée en sont une conséquence directe. De plus en plus de polluants se retrouvent maintenant dans les eaux souterraines. Étant donné qu'à peu près 97 % des réserves d'eau douce disponibles dans le monde sont souterraines, ces nappes qui sommeillent en

profondeur jouent un rôle décisif pour garantir l'accès à l'eau dans le futur. Or, le traitement des eaux souterraines est techniquement difficile, complexe et donc coûteux.

Changement climatique

Le réchauffement global causé par le changement climatique provoque non seulement une fonte des glaciers et des calottes polaires et donc une montée du niveau des océans, mais aussi des fluctuations dans les quantités d'eau disponible, tantôt trop importantes, tantôt trop faibles. En conséquence, il arrive de plus en plus souvent qu'une même zone géographique connaisse une alternance de périodes de sécheresses et d'inondations. La gestion de ces fluctuations importantes dans la qualité et les quantités d'eau disponible représente un défi de taille dans de nombreuses régions. À bien des endroits, la fréquence et la violence des tempêtes sont elles aussi en augmentation, ce qui a un impact additionnel sur le cycle naturel de l'eau. Selon certaines estimations, le nombre des personnes menacées par des inondations pourrait augmenter de 30 % d'ici 2050 et donc passer d'1,2 milliard à quelque 1,6 milliard.⁴

Démographie

Toutes les questions ayant trait à l'eau sont étroitement liées à la démographie et à son évolution, ainsi qu'à la répartition géographique des habitants dans un pays ou une région.

² ONU, [Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau 2020](#).

³ ONU, [Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau 2017](#).

⁴ [Organisation météorologique mondiale, 2020](#).

Conséquence de l'urbanisation galopante, la concentration dans des grandes villes ou des mégalopoles de populations en forte croissance joue un rôle particulièrement important. Cette tendance s'observe souvent dans des villes, principalement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, qui connaissent déjà des difficultés d'approvisionnement en eau et d'assainissement et qui peinent à garantir la qualité de l'eau distribuée. Il n'est alors pas rare de voir les autorités opter pour des approches non durables (p. ex. exploitation de nappes souterraines), sans qu'il soit tenu compte des conséquences à moyen et long terme.

Géopolitique

La polarisation géopolitique croissante aux niveaux mondial et régional crée des défis supplémentaires dans le domaine de l'eau. La lutte pour l'eau peut contribuer à réactiver ou exacerber des conflits. En 2017, l'eau a joué un rôle important dans 45 pays impliqués dans des conflits. Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord sont des régions particulièrement affectées par le problème.⁵ Parfois, la privation d'eau est utilisée

comme arme de guerre, au mépris du droit international. La fragmentation politique et la prise de décisions favorisant des intérêts nationaux rendent souvent difficile la recherche de solutions transfrontalières susceptibles de garantir un accès équitable aux ressources en eau. À l'inverse, la collaboration dans le domaine de l'eau peut constituer un instrument efficace pour renforcer la confiance et contribuer à prévenir ou régler des conflits.

Ces différentes tendances participent à l'augmentation du stress hydrique, reflété par le rapport entre consommation d'eau et disponibilité de l'eau (figure 2). On estime qu'au milieu du XXI^e siècle, près de 40 % de la population mondiale vivra en situation de stress hydrique constant.⁶ Dès lors, la course à l'or bleu est en train de s'intensifier, à l'intérieur des frontières nationales, mais aussi entre des pays riverains partageant des ressources en eau.

5 OCHA, [World Humanitarian Data and Trends 2018](#).

6 UNESCO, [2020](#).

Stress hydrique 2040

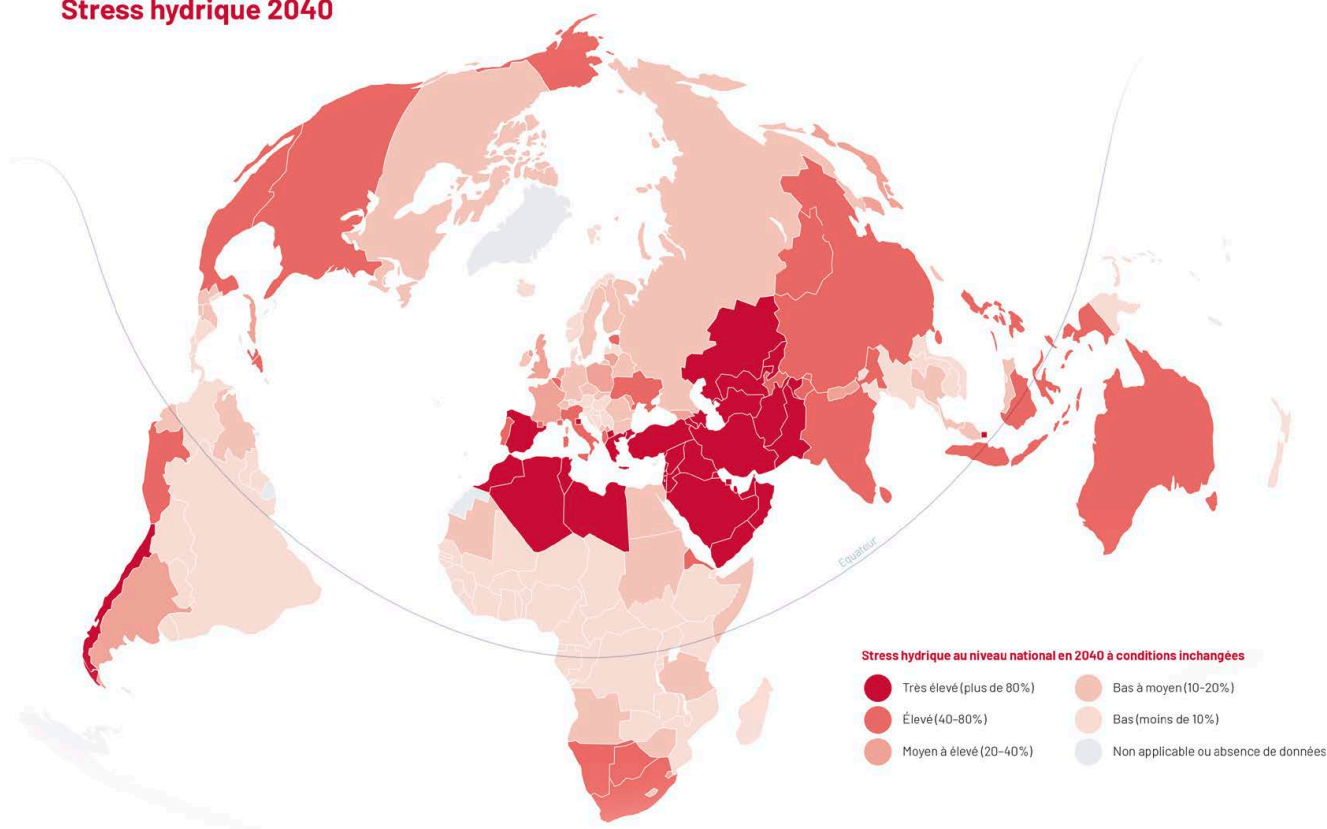


Figure 4 : Répartition du stress hydrique attendu à l'horizon 2040 dans le monde, détaillée par pays (carte produite par Zoë Environment Network 2022 d'après [Luo T. et al. 2015](#)).

2.3 Opportunités et défis

Le fait qu'elle soit vitale et irremplaçable, mais seulement disponible en quantités limitées et inégalement répartie géographiquement, fait de l'eau (potable) l'une des ressources naturelles les plus importantes au monde. Les tendances exposées au chap. 2.2 et la nécessité d'adaptation aux changements climatiques, en particulier, montrent clairement que la difficulté d'une gestion responsable de l'eau ne fera qu'augmenter. Dans le domaine du climat, notamment, la planification et la mise en œuvre de mesures d'adaptation sont l'occasion d'améliorer de manière générale la gestion des ressources en eau. De même, les progrès technologiques peuvent contribuer à la mise en place de solutions plus efficaces aux divers problèmes qui se posent dans le domaine de l'eau.⁷

Au chapitre des opportunités, relevons encore qu'en adoptant l'Agenda 2030 pour le développement durable, la communauté internationale s'est dotée d'un instrument qui propose un cadre d'action global à la fois visionnaire et pratique, notamment dans le champ thématique de l'eau. Même si la mise en œuvre de l'Agenda 2030 a été considérablement ralentie par la pandémie de COVID-19, il reste le document de référence pour garantir la cohérence des efforts visant à promouvoir un développement durable dans le futur.

La Suisse s'est engagée à fournir une contribution à l'Agenda 2030 de manière générale et donc aussi à l'objectif de développement durable 6 « Eau propre et assainissement » (ODD 6). L'ODD 6 procède d'une approche holistique, selon laquelle l'eau joue un rôle important dans la transformation sociale nécessaire à un développement plus durable. Les principes du respect des droits de l'homme, de l'égalité et de la non-discrimination y sont explicitement mentionnés. L'ODD 6 ne doit donc pas être considéré isolément, mais compte tenu des rapports multiples et étroits qui le rattachent aux autres objectifs de développement durable dans lesquels l'eau joue un rôle clé, comme ceux qui ont trait à la santé, à la lutte contre la pauvreté, à la faim ou aux changements climatiques, ou encore à la promotion de la biodiversité.

La Suisse adhère à la vision onusienne d'un monde dans lequel l'eau est universellement disponible et les populations et leurs cultures ainsi que l'économie connaissent une prospérité responsable et disposent d'une capacité de résilience accrue face aux risques liés, notamment, aux changements climatiques. Elle a opté pour une approche complexe, fondée sur une combinaison des différents instruments de politique extérieure. Ses *lignes directrices sur l'eau 2022–2025* s'articulent autour des thèmes généraux de l'Agenda 2030.⁸

7 Chap. 3.10.

8 Chap. 4.



Une conduite d'eau détruite à Alep, en Syrie (© Reuters / Hosan Katan).

3 Principes

La Suisse s'engage en faveur d'un monde dans lequel chaque être humain a la garantie d'avoir accès à une eau de qualité et en quantités suffisantes ainsi qu'à des services sanitaires de base. Cet engagement repose sur les principes suivants :

3.1 Promouvoir le droit fondamental de l'accès à l'eau

La Suisse œuvre en faveur du respect du droit fondamental que représente l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Conformément aux lignes directrices sur les droits de l'homme 2021–2024, la Suisse promeut les droits de l'homme de manière à favoriser le développement durable. Le droit à l'eau y est défini comme une priorité. Là où les populations n'ont pas accès à une eau de qualité en quantités suffisantes et à un prix abordable, ni à des équipements ou réseaux sanitaires, ces déficiences ont un impact négatif sur leur santé, leur dignité et leur prospérité, mais aussi sur d'autres droits de l'homme. Les États, qui sont tenus d'assurer l'approvisionnement en eau et de fournir des services sanitaires, doivent garantir le droit à l'eau et à l'assainissement pour tous, sans discriminations.

Aux fins de l'application de ce principe, la Suisse œuvre de la manière suivante :

- Elle s'engage pour que les droits à l'eau et à l'assainissement soient respectés au même titre que les autres droits de l'homme. Sa priorité est d'assurer que le droit d'accès est le même pour tous, indépendamment du genre, de l'âge, de l'ethnicité ou de tout autre motif de discrimination.
- Par voie de conséquence, elle s'engage aussi pour que les droits à l'eau et à l'assainissement soient dûment pris en considération dans leur contexte économique et politique aux niveaux national et infranational.
- Elle veille aussi à ce que les titulaires du droit à l'eau la consomment de manière responsable et paient pour elle et les services y relatifs un prix adéquat.

3.2 Tenir compte du cycle de l'eau

La Suisse favorise une meilleure compréhension du cycle de l'eau dans son ensemble. Il ne suffit pas de se focaliser sur l'accès à l'eau et aux services sanitaires de base, car la disponibilité de l'eau à long terme ne peut être assurée que si l'utilisation de l'eau est considérée dans le contexte plus large du cycle de l'eau.⁹

Aux fins de l'application de ce principe, la Suisse œuvre de la manière suivante :

- Elle s'efforce de préserver le cycle naturel de l'eau en veillant au traitement des eaux usées et à la récupération des éléments nutritifs qu'elles contiennent.
- Elle encourage un comportement responsable des individus et des collectivités et les incite à respecter le cycle de l'eau en prenant et en mettant en œuvre les mesures nécessaires à sa préservation.
- Elle œuvre en faveur d'une réduction de la consommation, des pertes, de la pollution et de la surexploitation de l'eau ainsi que, autant que possible, de l'application du principe du pollueur-payeur.
- Elle plaide en faveur d'une adaptation de la future offre et de la future demande en eau aux changements induits par le bouleversement climatique.

⁹ Ce point est discuté plus en détail au chap. 4.2.

3.3 Tenir compte des interactions

La Suisse tient compte des interactions et en favorise une meilleure compréhension à tous les niveaux.

Une approche systémique est indispensable si l'on veut pouvoir tenir compte des interactions et interdépendances complexes. La question de l'eau est étroitement liée à d'autres enjeux du développement durable, comme l'agriculture, la pêche, le secteur agro-alimentaire, la production énergétique, l'industrie minière, la production industrielle ou la navigation. Les perturbations du cycle de l'eau et les interventions dans le régime des eaux ont des répercussions directes ou indirectes sur de nombreux écosystèmes, sur leur fonctionnement et sur la biodiversité. Comme l'eau est une ressource très convoitée, elle recèle un potentiel de tensions et de conflits, mais aussi de synergies et de compromis, doublé d'une opportunité d'améliorer la gestion des risques de catastrophes et d'augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources.

Aux fins de l'application de ce principe, la Suisse œuvre de la manière suivante :

- Elle s'engage en faveur de l'intégrité des écosystèmes et veille à préserver leur fonctionnement. Elle s'efforce d'obtenir que le rôle et l'importance de l'eau dans certains secteurs vitaux comme l'agriculture ou l'urbanisation soient dûment pris en compte et que les conséquences des changements climatiques soient intégrées dans les considérations menant à une gestion durable des ressources en eau.
- Elle encourage les mesures de prévention et de protection des populations, des infrastructures et des écosystèmes contre les dangers naturels en lien avec l'eau, comme les inondations, les tempêtes, les sécheresses ou les glissements de terrain (cf. encadré 1).
- Elle se mobilise pour que les imbrications complexes des questions touchant à l'eau soient reflétées dans les processus de décision politiques et dans les accords de financement.
- Elle s'efforce de faire prendre conscience de l'importance de l'eau dans la perspective des autres objectifs de développement durable et donc de la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Encadré 1: Réduction des risques de catastrophes

La réduction des risques de catastrophes (RRC) est une approche préventive et intégrée qui vise à sauver des vies, à préserver les acquis du développement et à garantir un développement socio-économique durable. Les activités de RRC, qui se concrétisent par des mesures prises avant, pendant et après une catastrophe, impliquent un engagement à long terme, qui a pour objectif de renforcer les institutions, les ressources humaines et les infrastructures. Elles s'articulent autour des trois séquences classiques d'une crise :

1. Prévention : réduire les risques existants et prévenir le développement de nouveaux risques au moyen de mesures préventives et de planification.
2. Maîtrise : réduire l'impact d'une catastrophe en préparant et en formant des équipes de sauvetage.
3. Relèvement : réduire le risque de dégâts futurs en prônant des modèles de reconstruction adaptés.

La Suisse participe activement à la mise en œuvre du [Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes \(2015–2030\)](#) et participe, à titre d'exemple, au reboisement de bassins versants sujets à des glissements de terrain, à l'établissement d'une cartographie des forêts, au remblayage de berges, à l'édification de digues ou encore à la construction d'écoles et d'hébergements résistants aux séismes et aux cyclones. La mise en place de systèmes de détection précoce ainsi que la formation et la préparation d'équipes de sauvetage font également partie des [activités de la DDC](#).

3.4 Faire reconnaître la valeur de l'eau

La Suisse œuvre pour faire reconnaître la valeur de l'eau dans toutes ses dimensions. Irremplaçable, l'eau a une multitude de fonctions dont il importe de prendre conscience et qu'il s'agit de protéger. Outre son utilité directe dans la vie courante ou dans le contexte économique, l'eau joue un rôle clé dans la santé et le fonctionnement de l'environnement. À cela s'intègre sa valeur socioculturelle, liée par exemple à sa fonction récréative ou à sa dimension spirituelle. Tant que cette valeur pluridimensionnelle de l'eau ne sera pas globalement reconnue et respectée, cette ressource critique ne pourra pas être protégée dans l'intérêt de tous.

Aux fins de l'application de ce principe, la Suisse œuvre de la manière suivante :

- Elle encourage les acteurs de l'économie, de la politique et de la société civile à assumer leurs responsabilités face aux impacts spécifiques subis par cette ressource vitale et à joindre leurs efforts dans l'intérêt d'une gestion durable de l'eau.
- Elle se mobilise pour que les gouvernements et les entreprises considèrent l'eau comme étant avant tout un bien qui doit être géré de manière respectueuse, durable et équitable.
- Elle contribue à l'instauration d'une tarification adéquate pour la mise à disposition et l'utilisation de l'eau dans les quantités et la qualité souhaitées, tout en veillant à ce que les différents besoins, attentes, perspectives et valeurs de toutes les parties en présence soient dûment pris en compte et conciliés.
- Elle appuie les doléances justifiées de minorités et de groupes d'intérêt vulnérables ou délaissés et s'efforce de sensibiliser l'opinion publique à la valeur tant matérielle qu'immatérielle de l'eau.

3.5 Promouvoir la bonne gouvernance

La Suisse s'engage en faveur d'une bonne gouvernance dans le secteur de l'eau à tous les niveaux. Beaucoup de questions et de problèmes en rapport avec l'eau sont le résultat d'un pilotage politique défaillant. Il est donc important de promouvoir la bonne gouvernance dans le secteur de l'eau et des services sanitaires de base. Cela signifie notamment que les autorités politiques doivent créer des cadres juridiques efficaces et cohérents et régler clairement les compétences et les responsabilités institutionnelles. Il importe aussi d'assurer que ces cadres juridiques sont appliqués correctement.

Aux fins de l'application de ce principe, la Suisse œuvre de la manière suivante :

- Elle s'engage en faveur d'une amélioration de la cohérence et de la mise en œuvre des politiques relatives à l'eau en encourageant l'adoption de législations solides, de réglementations adéquates et de conventions institutionnelles et financières efficaces, de même qu'en renforçant la transparence.
- Elle encourage un dialogue constructif entre les différents groupes d'intérêt afin d'assurer la durabilité de la gestion des ressources en eau au moyen d'accords et de compromis. Dans cette optique, elle propose ses bons offices et participe à des plateformes et enceintes au sein desquelles tous les acteurs concernés peuvent s'exprimer.

Consommation d'eau

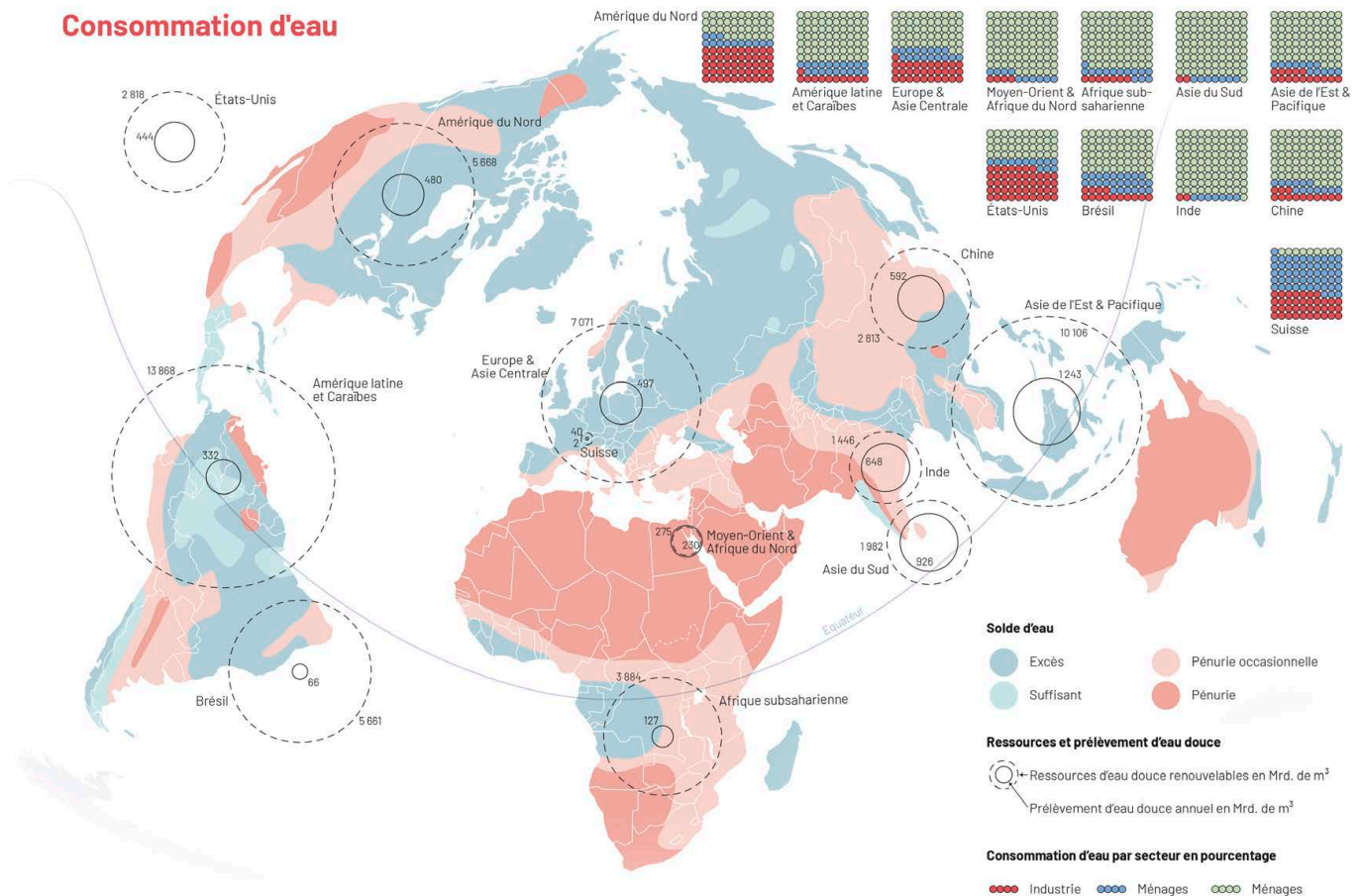


Figure 5 : Consommation d'eau par secteur par rapport au solde d'eau, et ressources en eau douce par rapport à leur prélèvement (carte : Zoï Environment Network, janvier 2022 ; source : The World Bank).

3.6 Garantir l'inclusion

La Suisse s'engage en faveur de l'inclusion et de l'autonomisation des acteurs défavorisés. Pour maîtriser la multitude de défis à relever dans le domaine de l'eau, il importe d'obtenir la collaboration de tous les groupes d'intérêt. La mise en place de solutions durables nécessite une approche inclusive.

Aux fins de l'application de ce principe, la Suisse œuvre de la manière suivante :

- Elle s'efforce de sensibiliser à l'importance d'une politique de l'eau inclusive et d'un dialogue participatif propres à permettre à toutes les parties prenantes, groupes ou individus, d'avoir voix au chapitre et de contribuer au règlement des problèmes qui se posent.
- Elle encourage tout particulièrement les femmes et les jeunes, mais aussi les personnes en situation de handicap et d'autres groupes défavorisés, à s'exprimer sur les questions en rapport avec l'eau.

- Elle envisage, lorsque cela lui paraît opportun, de mettre en réseau les parties défavorisées ou sous-représentées pour leur permettre de mieux se faire entendre par les décisionnaires.
- Elle promeut le dialogue entre les générations, renforce les réseaux pertinents et crée des opportunités de participation aux négociations et aux procédures normatives.

3.7 Promouvoir la paix

La Suisse entend faire de l'eau un vecteur de paix, de sécurité et de prospérité. Elle s'efforce de contrer la tendance à la multiplication des conflits en rapport avec l'eau en lui opposant une approche constructive qui fait de l'eau un levier de coopération propre à favoriser la confiance. Cette approche présuppose la participation de tous les groupes d'intérêt aux dialogues et enceintes de coopération mis en place.

Aux fins de l'application de ce principe, la Suisse œuvre de la manière suivante :

- Elle promeut l'initiative « Blue Peace » (cf. encadré 2), qu'elle a elle-même lancée et qui lui fournit tous les instruments utiles en cas de conflits autour de l'eau douce pour encourager la coopération transfrontalière, intersectorielle et intergénérationnelle dans le but de contribuer à l'édification de communautés pacifiques et durables et de garantir la paix et la stabilité.
- Elle favorise dans cette optique la création d'institutions communes et de conditions générales propres à rapprocher les pays aux fins de leur permettre de régler leurs différends de manière pacifique et de considérer l'eau gérée en commun comme le fondement d'une coopération économique et diplomatique plus large.
- Elle propose ses bons offices en vue d'une transformation pacifique des conflits en rapport avec l'eau.

Encadré 2 : Initiative « Blue Peace »

L'initiative « [Blue Peace](#) », lancée par la Suisse en 2010, a pour objectif la coopération sur le thème de l'eau entre les frontières, les secteurs et les générations. Elle apporte ainsi une contribution importante à la paix, à la stabilité et au développement durable dans des régions qui souffrent d'un stress hydrique permanent et dans lesquelles plusieurs pays partagent les rares eaux. Elle combine un dialogue politico-diplomatique et un soutien pratique, par exemple dans le domaine de la formation, du renforcement des institutions communes ou de la collecte de données et d'informations. L'initiative « Blue Peace » se concentre sur trois régions du monde – le Moyen-Orient, l'Asie centrale et l'Afrique de l'Ouest – et associe des instruments établis de la coopération au développement à la diplomatie. Grâce à cette initiative, la Suisse s'est forgé un profil internationalement reconnu dans le domaine de la diplomatie de l'eau.

3.8 Encourager la coopération

La Suisse encourage la coopération et recourt à cet effet à des partenariats stratégiques dans le secteur de l'eau. La grande pluralité des acteurs qui interviennent à différents niveaux dans le secteur de l'eau représente un défi d'autant plus grand que les intérêts en présence sont souvent contradictoires. Grâce à son indépendance et à sa crédibilité dans le domaine de la politique extérieure, notamment en matière de coopération au développement, la Suisse est bien positionnée pour construire des partenariats ainsi que des formes de coopération bénéfiques pour tous. Elle doit, pour cela, procéder de manière stratégique, cohérente et soigneusement coordonnée.

Aux fins de l'application de ce principe, la Suisse œuvre de la manière suivante :

- Elle encourage les partenariats avec tous les groupes d'intérêt, y compris en particulier avec les acteurs du secteur privé. Les petites et moyennes entreprises (PME) locales, notamment, jouent un rôle important. Dans le cadre de ces partenariats sont développées des solutions durables qui, grâce à une collaboration avec les autorités étatiques, répondent à des exigences sociales et écologiques très strictes et qui, grâce à leur viabilité économique, ont une portée très large et donc une efficacité accrue.
- Elle adopte une approche pangouvernementale¹⁰ afin d'obtenir une action coordonnée des différentes entités administratives intéressées, qui permette l'élaboration commune de solutions durables aux problèmes à résoudre.
- Elle veille à ce que les coopérations et partenariats intersectoriels permettent de garantir et de renforcer la responsabilité et la transparence, la cohérence et le contrôle ainsi que les comptes rendus et les échanges d'expériences et de connaissances.
- Elle promeut, dans le cadre de sa coopération internationale, l'approche dite du « triple nexus » (cf. figure 4), qui vise à combiner efficacement sur le plan opérationnel l'action humanitaire d'urgence avec la coopération au développement, axée sur le long terme, et les mesures de promotion de la paix. Dans le cadre de cette approche, les différents instruments de la coopération internationale – prévention, aide d'urgence, reconstruction, développement socioéconomique, renforcement de la bonne gouvernance, promotion de la paix et diplomatie – viennent se compléter en déployant un effet synergique.

¹⁰ Glossaire.

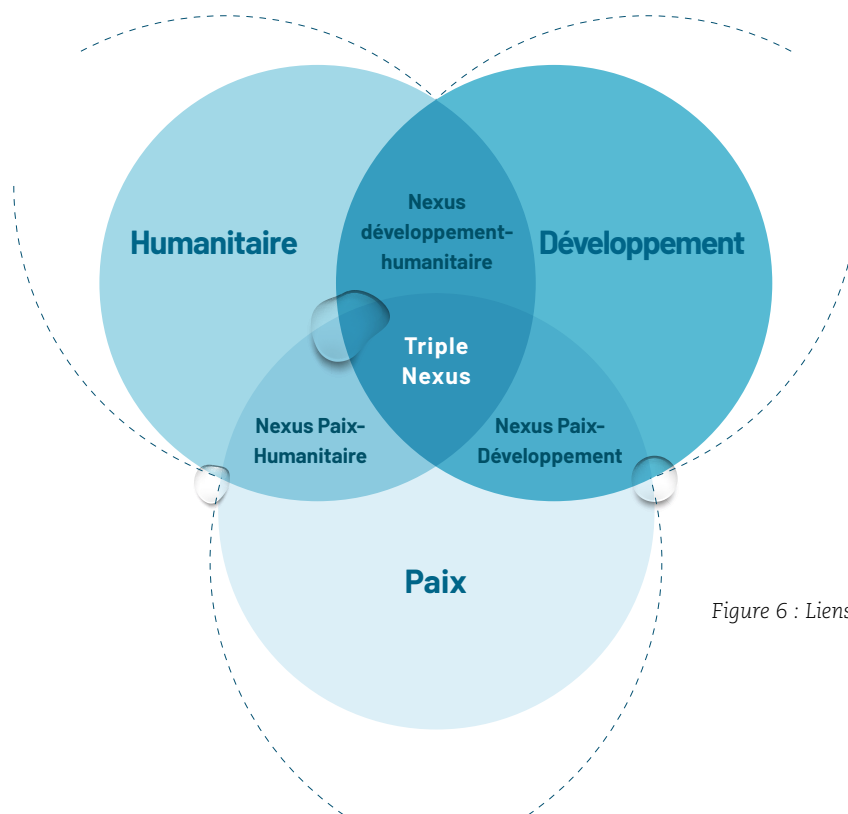


Figure 6 : Liens du « Triple-Nexus ».

3.9 Tenir compte des connaissances

La Suisse encourage l'utilisation des connaissances et du savoir-faire pertinent pour garantir que la prise de décisions ainsi que la mise en œuvre et le pilotage des mesures qui en découlent reposent sur des données factuelles. Sans approche basée sur les faits, il ne peut pas y avoir de clairvoyance dans le processus politique visant à garantir durablement le droit fondamental de l'accès à l'eau et aux services sanitaires de base. Dans la coopération internationale au développement, les expériences faites et les connaissances acquises au niveau local ont une importance cruciale.

Aux fins de l'application de ce principe, la Suisse œuvre de la manière suivante :

- Elle encourage la saisie de données et d'informations importantes dans le domaine de l'eau et des services sanitaires de base à tous les niveaux, en particulier dans les pays du Sud, afin de construire des bases solides pour les décisions politiques et sociales de demain.
- Elle renforce les institutions utiles ainsi que les compétences des personnes qui y travaillent, en accordant une attention particulière à l'égalité entre hommes et femmes et à la promotion des minorités.
- Elle inclut les informations et les expériences trouvées dans les systèmes de connaissances locaux, traditionnels ou indigènes.
- Elle veille tout particulièrement à promouvoir la cohérence et à aplanir les obstacles au progrès qui empêchent d'atteindre les objectifs fixés.

Encadré 3 : Données et faits comme bases de décisions

La collecte régulière, l'analyse et l'utilisation de données et d'informations fiables sont essentielles pour garantir que les acteurs publics et privés prennent leurs décisions sur la base de données factuelles et en fonction des connaissances disponibles.

Fort de cette conviction, la Suisse soutient au niveau international l'[Initiative pour le suivi intégré de l'ODD 6 des Nations Unies](#). Cette initiative favorise la mise à disposition de données fiables propres à aider les responsables politiques et les décideurs, tous niveaux confondus, à définir des priorités, à établir des règles, à planifier des mesures et à identifier des opportunités d'investissement. Concrètement, un soutien technique et institutionnel est proposé pour renforcer les capacités et permettre la collecte (aux niveaux national, régional et mondial) et la publication de données récentes sur les indicateurs de l'ODD 6. Cette initiative met ainsi régulièrement en évidence les progrès accomplis et les lacunes encore à combler.

La Suisse participe en outre à d'autres projets internationaux, à l'instar de l'[Alliance pour le développement hydrométéorologique](#), et aide divers pays (p. ex. Kosovo) à mettre au point des plans de gestion des ressources hydriques.

3.10 Ouvrir la voie à l'innovation

La Suisse encourage l'innovation au service de la durabilité dans le domaine de l'eau. L'initiative « Blue Peace » n'est pas la seule approche novatrice que la Suisse a développée dans ce secteur. Dans le cadre de sa coopération internationale, elle promeut en effet l'utilisation de nouvelles technologies pour accroître l'efficacité de ses projets.¹¹ L'innovation continuera ainsi d'être une marque de reconnaissance des activités de politique extérieure de la Suisse dans le domaine de l'eau. Dans cette perspective, notre pays se propose de remplacer peu à peu l'objectif de la simple efficacité dans l'utilisation de l'eau par le concept plus large de l'efficacité hydrique : alors que le but de l'innovation, jusqu'ici, se limitait souvent à une augmentation de l'efficacité, l'approche de l'efficacité englobe tous les aspects avantageux pour une société ainsi que le respect de la nature.¹²

Aux fins de l'application de ce principe, la Suisse œuvre de la manière suivante :

- Elle soutient une approche holistique, combinant avantageusement l'efficacité et l'efficacité dans l'utilisation de l'eau, encourageant et utilisant de manière ciblée l'innovation technique et prenant systématiquement en compte les interdépendances avec d'autres implications écologiques, économiques ou sociales des systèmes de production et de consommation.
- Elle se sert de l'innovation pour mieux faire comprendre l'utilité d'une coopération plus efficace et d'une solidarité accrue entre les générations et les différents groupes d'intérêt.
- Elle encourage le développement et l'utilisation de l'effet de levier produit par certaines nouvelles technologies et par la numérisation afin de rendre les activités plus efficaces et plus efficaces dans le futur.

¹¹ [Tech4Good](#) ou la fondation [Geneva Science and Diplomacy Anticipator](#) (GESDA), qui vise à faire de la Genève internationale l'épicentre des questions de gouvernance en matière de numérisation et de nouvelles technologies.

¹² Glossaire.

4 Thèmes

Les *lignes directrices sur l'eau 2022–2025* s'articulent autour des cinq thèmes clés de l'Agenda 2030 pour le développement durable :

- « **populations** » – développement humain par un accès universel à l'eau et aux installations sanitaires ;
- « **planète** » – protection de l'environnement par une gestion responsable de l'eau ainsi que par la préservation ou la restauration d'écosystèmes ;
- « **prospérité** » – développement économique par la garantie d'un accès durable à l'eau à des fins productives ;
- « **paix** » – interaction pacifique et instauration d'un climat de confiance et de stabilité par une gestion commune des ressources en eaux (transfrontalières) ;
- « **partenariats** » – solidarité globale par une conjonction des forces, aux niveaux national et international, mais aussi entre différents secteurs.

Le présent chapitre est consacré à la définition des priorités spécifiques à l'eau dans le cadre de ces cinq thèmes généraux.



Foule rassemblée autour d'un puits dans le Gujarat, en Inde (© Amit Dave / Reuters).

4.1 Populations

« Nous sommes déterminés à éliminer la pauvreté et la faim, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions, et à faire en sorte que tous les êtres humains puissent réaliser leur potentiel dans des conditions de dignité et d'égalité et dans un environnement sain » (Agenda 2030 pour le développement durable).

La Suisse place l'être humain au centre des préoccupations et souhaite que chaque individu puisse vivre sainement et dignement. Il est essentiel pour cela que l'accès à de l'eau potable en quantités suffisantes ainsi qu'à une hygiène et à des services sanitaires adéquats soit garanti. Pourtant, plus de deux milliards de personnes en sont toujours réduites à utiliser des points d'eau contaminés par des matières fécales.¹³ Pour pouvoir atteindre l'objectif déclaré d'un accès universel à une source d'eau sûre et à des services sanitaires adéquats à l'horizon 2030, il faudrait multiplier le taux de progrès par quatre.¹⁴ Étant donné que les efforts fournis jusqu'ici sont largement insuffisants et que la santé d'innombrables personnes continue d'être sérieusement mise en danger, la Suisse estime que cet objectif doit être prioritaire.

Cette démarche procède du principe présenté au chap. 3.1 selon lequel l'accès à de l'eau salubre et à l'assainissement constituent des droits de l'homme qui doivent être promus comme tels. Dans son approche, la Suisse place l'être humain au centre des processus de développement et considère que les États sont les premiers responsables lorsqu'il s'agit de pourvoir aux besoins humains les plus élémentaires.

Les principales priorités sont les suivantes :

- La Suisse s'efforce d'accélérer les travaux visant à assurer l'approvisionnement en eau de tous les êtres humains et à garantir leur accès à des installations sanitaires à un prix abordable. Consciente de l'importance de l'eau comme facteur d'amélioration de la santé, elle complète cet effort par la promotion de mesures d'hygiène de base (exemple de projet 1).
- La Suisse fait tout ce qui est en son pouvoir pour éviter que certains groupes d'utilisateurs soient laissés pour compte, notamment en veillant rigoureusement à assurer l'égalité de traitement entre hommes et femmes. Par ailleurs, elle a systématiquement recours à des méthodes qui tiennent compte des situations conflictuelles afin d'assurer qu'aucun groupe d'utilisateurs ne soit involontairement lésé.
- La Suisse accorde une attention particulière à la mise à disposition d'eau et d'équipements sanitaires dans le cadre de son aide humanitaire d'urgence. Par ailleurs, elle vise à promouvoir un développement à long terme, qui soit coordonné et durable.

- Dans le contexte de conflits armés, la Suisse plaide en faveur d'un meilleur respect du droit international humanitaire et, partant, d'une meilleure protection de l'environnement, y compris de l'eau.
- La Suisse soutient les entreprises locales à vocation sociale (entrepreneuriat social)¹⁵, notamment les PME ; elle contribue ainsi à la création d'emplois dans le secteur de l'eau et au-delà.

Exemple de projet 1 : Consortium des ONG suisses pour l'eau et l'assainissement

L'acronyme WASH, désignant l'eau, l'assainissement et l'hygiène, illustre la complémentarité de ces trois éléments qui sont au centre des efforts d'amélioration de la santé publique par l'approvisionnement en eau potable, l'élimination correcte et le traitement des eaux usées ainsi que la promotion de l'hygiène en général. L'introduction et le maintien d'une bonne hygiène des mains est déjà une mesure très efficace pour endiguer les épidémies ou les pandémies. En 2021, on estime que 2,3 milliards de personnes dans le monde n'avaient toujours pas la possibilité de se laver les mains avec de l'eau propre et du savon chez elles.

Compte tenu de l'urgence de la situation, la coopération internationale de la Suisse soutient un programme en faveur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (« WASH ») dans les établissements de santé et les écoles en Afrique de l'Ouest et de l'Est et en Asie, réalisé par un consortium réunissant huit ONG suisses. Ce programme vise à améliorer durablement l'accès à l'eau potable, à des toilettes individuelles et à des infrastructures d'hygiène des mains. La transmission de maladies est ainsi très fortement limitée, ce qui permet d'améliorer la qualité de vie de nombreux groupes défavorisés.

¹³ OMS, 2019.

¹⁴ ONU-Eau, 2021.

¹⁵ Glossaire.

4.2 Environnement

« Nous sommes déterminés à lutter contre la dégradation de la planète, en recourant à des modes de consommation et de production durables, en assurant la gestion durable de ses ressources naturelles et en prenant d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques, afin qu'elle puisse répondre aux besoins des générations actuelles et futures » (Agenda 2030 pour le développement durable).

La Suisse s'engage en faveur d'une utilisation durable des ressources naturelles. L'eau, qui est une ressource vitale, est au centre de ses préoccupations. La Suisse a conscience que les principes « tenir compte du cycle de l'eau » et « tenir compte des interactions » méritent une attention particulière.¹⁶ Il importe en effet de prendre en compte et de comprendre le cycle de l'eau dans son ensemble si l'on veut pouvoir en saisir les multiples fonctions et les garantir à long terme.

Tout au long de son cycle naturel, l'eau circule à la surface de la terre, dans le sous-sol et dans l'atmosphère, sous forme solide, liquide ou gazeuse. Or, l'être humain n'a [accès](#) qu'à une toute petite partie (0,0125 % environ) des réserves d'eau existant dans le monde. Cette eau, qu'on trouve sous forme d'eau douce de surface ou souterraine et qu'on utilise à des fins souvent concurrentes, ne connaît pas de frontières géographiques. Lorsqu'elle est polluée ou surexploitée, l'eau ne peut plus remplir son rôle écologique, au détriment de tous. Environ 80 % des eaux usées dans le monde sont ainsi toujours rejetées dans la nature sans avoir été traitées¹⁷ et on estime qu'au moins 20 % des réserves d'eau souterraines de la planète sont surexploitées.¹⁸

Comme le cycle naturel de l'eau est entretenu par des phénomènes climatiques, le réchauffement de la planète et les changements climatiques qui en résultent ont sur lui un impact direct. La fonte des glaciers et des calottes polaires, la montée du niveau des océans et l'énergie additionnelle qui alimente les cyclones sont des manifestations visibles et tangibles de cet impact. Il est donc important d'intervenir sans attendre en vue de mettre en place les mesures nécessaires à l'adaptation aux changements climatiques dans le monde et à la lutte contre leur aggravation afin d'éviter un effondrement du cycle de l'eau dans la perspective de l'humanité. En exposant toute la complexité du cycle de l'eau et la multitude des interactions connues, on espère obtenir un effet de sensibilisation à la nécessité de mesures efficaces de protection du climat.

Les principales priorités sont les suivantes :

- La Suisse soutient et encourage une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux et en collaboration avec tous les groupes d'utilisateurs et toutes les parties intéressées.
- La Suisse aspire à se positionner à la pointe de la lutte contre la pollution de l'eau. Elle encourage l'application du principe du pollueur-payeur et l'introduction de normes minimales dans la production industrielle, combinée avec la mise en place de solutions techniques innovantes.
- La Suisse contribue à promouvoir une attitude prudente et prévoyante en matière de gestion durable de l'eau, de lutte contre les changements climatiques, de protection de l'environnement et de prévention des catastrophes naturelles en usant de sa réputation et de son savoir-faire.

¹⁶ Chap. 3.2 et 3.3.

¹⁷ ONU, [Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau 2017](#).

¹⁸ ONU, [Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau 2018](#).



Les ressources mondiales en eau de la Terre sont estimées à **1400 km³**.

Cependant, seuls **0.175 km³ (0.0125%)** sont de l'eau douce en surface facilement accessible.

L'eau au niveau mondial

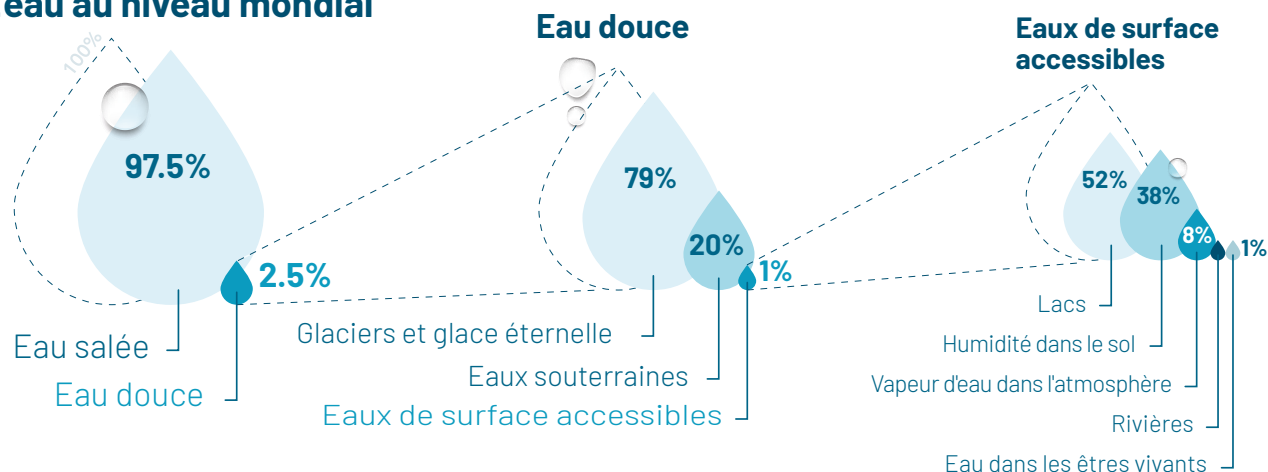


Figure 7 : Répartition des réserves d'eau à l'échelle planétaire, en particulier des réserves d'eau douce effectivement disponibles (représentation graphique par Zoë Environment Network 2022).

4.3 Prospérité

« Nous sommes déterminés à faire en sorte que tous les êtres humains aient une vie prospère et épanouissante et que le progrès économique, social et technologique se fasse en harmonie avec la nature » (Agenda 2030 pour le développement durable).

La Suisse s'engage en faveur d'un développement économique durable qui génère une prospérité raisonnable pour tous. Cet objectif est le reflet d'un monde dans lequel l'eau propre est une ressource garantie et accessible à tous et le potentiel de développement socio-économique est réalisé sous la forme d'une création de valeur économique propre à assurer la prospérité des générations futures et l'intégrité des écosystèmes. L'Agenda 2030 contient un appel à une collaboration constructive avec le secteur privé comme source de financements et de solutions complémentaire à l'action étatique en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. Le secteur privé fait donc partie de la solution, d'autant plus qu'il se voit aussi imposer de nouvelles contraintes. Les [principes directeurs relatifs au secteur privé dans le cadre de la stratégie de coopération internationale 2021–2024](#) sont le cadre de référence pour cette coopération.

Deux des principes présentés au chap. 3 revêtent une importance particulière dans cette perspective : d'une part, il est nécessaire que la valeur de l'eau soit mieux reconnue dans

toutes ses dimensions¹⁹ ; d'autre part, il importe de compléter l'accroissement de l'efficacité par la recherche de moyens de renforcer l'efficacité hydrique afin d'assurer que la demande en constante augmentation pourra être satisfaite à long terme.²⁰ Une telle approche implique la prise en compte des multiples aspects sociaux, économiques, éthiques et écologiques de l'eau en tant que ressource vitale pour tous les êtres vivants. En toute logique, l'eau doit être gérée et utilisée de manière plus durable par la société dans son ensemble, afin que puisse en résulter une appréciation globale et donc un mode de répartition et une politique des prix plus équitables. Eu égard aux conditions naturelles, une telle approche peut permettre de réduire la consommation d'eau, en particulier dans les régions qui souffrent d'une importante pénurie d'eau. Pour être couronnée de succès, cette stratégie appelle un renforcement de la communication et de la collaboration entre l'économie, la société et les responsables politiques.

Le concept de « water stewardship » est une option qui mérite d'être étudiée. Il implique une utilisation de l'eau à la fois responsable et équitable sur les plans social et culturel, durable écologiquement, mais aussi avantageuse économiquement. Une bonne intendance de l'eau doit résulter d'un processus participatif ouvert à tous les groupes d'intérêt.

¹⁹ Chap. 3.4.

²⁰ Chap. 3.10.

Elle doit impliquer des mesures spécifiques à l'aire géographique qu'elle recouvre, mais aussi des mesures s'étendant aux bassins versants. Cela signifie, par exemple, que les entreprises doivent considérer l'impact qu'elles ont sur l'eau, leur niveau de dépendance vis-à-vis de l'eau et les risques qui en résultent non seulement dans leurs usines, mais également tout au long de la chaîne de création de valeur. Elles assument leur part de responsabilité dans les secteurs écologiques, sociaux et économiques touchés par leurs activités.

Les principales priorités sont les suivantes :

- La Suisse s'engage en faveur d'une gestion responsable de l'eau par les grandes catégories d'utilisatrices et d'utilisateurs telles que l'industrie ou l'agriculture (exemple de projet 2), notamment en optant pour l'approche de « water stewardship ».
- La Suisse s'efforce aussi de transposer des concepts de l'économie circulaire dans le secteur de l'eau. Cette approche permet non seulement de réduire la consommation de matières premières, mais aussi d'améliorer le taux de récupération de matériaux dans les eaux usées en comparaison avec les processus de production linéaires, non circulaires.²¹
- La Suisse se positionne à la pointe de l'innovation dans le secteur de l'eau en développant des solutions ad hoc.
- La Suisse s'engage en faveur d'une politique de répartition et de fixation des prix équitables. Elle soutient à tous les niveaux la mise en place de financements durables et efficaces des solutions requises dans le domaine de l'eau, en partenariat étroit avec le secteur privé.

21 Glossaire.

4.4 Paix

« Nous sommes déterminés à favoriser l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives, libérées de la peur et la violence. En effet, il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable » (Agenda 2030 pour le développement durable).

La Suisse s'engage en faveur de la coexistence pacifique de tous les êtres humains, indépendamment de leur origine, de leur genre ou de leur religion. De moins en moins abondante et de plus en plus convoitée, l'eau est souvent un élément clé de la coexistence pacifique. En application du principe « Promouvoir la paix », détaillé au chap. 3.7, la Suisse se propose de faire de l'eau un vecteur de paix et de coopération grâce à un changement de perspective et à des efforts de médiation. Souvent, les crises qui se développent autour de l'eau ne sont pas causées par un manque d'eau physique, mais résultent d'une mauvaise gestion ou d'une gestion inéquitable ou mal coordonnée. Résultat, l'eau n'est pas exploitée de manière durable par les acteurs et institutions concernés, ni utilisée en concertation avec les

Exemple de projet 2 : réduction de l'empreinte hydrique des entreprises privées en Amérique latine

Partout dans le monde, le secteur industriel a des besoins en eau sans cesse croissants. En conséquence, l'empreinte hydrique du secteur privé augmente constamment. Pour inverser cette tendance, notamment dans les régions dont les ressources en eau sont limitées, le recours à des instruments et à des mécanismes nouveaux est nécessaire.

Le programme visant à réduire l'empreinte hydrique dans cinq pays d'Amérique latine – Brésil, Chili, Colombie, Mexique et Pérou – prévoit différentes interventions soigneusement coordonnées :

- réalisation d'études au niveau national sur l'utilisation et le contrôle de la pollution de l'eau dans divers secteurs de production (p. ex. café), en étroite collaboration avec les gouvernements et les associations environnementales ;
- mise à disposition des conclusions de ces analyses pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de l'eau ;
- collaboration avec des entreprises privées pour les encourager à investir elles-mêmes dans l'utilisation, le traitement et la réutilisation de l'eau dans leurs processus de production aux fins d'augmenter l'efficacité et de soutenir la réhabilitation et la protection d'écosystèmes dégradés.

autres groupes d'intérêt. S'il existe dans le monde 263 bassins fluviaux et quelque 300 aquifères transfrontaliers²², seul 24 pays avaient conclu des traités internationaux réglant l'utilisation de ces ressources en eau en 2020.²³

La pénurie d'eau ou les problèmes de qualité de l'eau peuvent être à l'origine de tensions entre groupes d'intérêt ou entre États. Compte tenu de l'augmentation de la demande et des changements climatiques, il faut s'attendre à ce que ce genre de différends, pouvant dégénérer en conflits armés, devienne plus fréquent. L'eau peut alors devenir une arme, un moyen de pression politique ou un instrument pouvant servir à manipuler les populations. Il est donc important que les tensions générées par l'eau puissent être désamorçées de manière pacifique. La Suisse entend y parvenir en exploitant davantage l'énorme potentiel de paix et de coopération qu'elle perçoit dans le

22 [UNECE, 2015](#).

23 [ONU-Eau, 2021](#).

thème de l'eau. Les travaux entrepris dans le cadre de l'initiative « Blue Peace », lancée en 2010, sont donc poursuivis.

Les principales priorités sont les suivantes :

- La Suisse renforce son profil de préceuse de la promotion de la paix internationale fondée sur l'eau (exemple de projet 3).
- La Suisse cherche à inciter les gouvernements à conduire un dialogue actif et participatif avec tous les groupes d'intérêt légitimes, y compris les citoyennes et citoyens intéressés.
- La Suisse n'hésite pas à aborder des problèmes plus fondamentaux tels que la corruption. Elle encourage l'adoption de cadres juridiques adéquats et soutient leur mise en œuvre.
- La Suisse encourage les efforts visant la collecte de données et d'informations objectives sur les aquifères transfrontaliers et sur leur exploitation, afin que les échanges et le dialogue en vue de l'élaboration d'accords équitables et réalistes puissent avoir lieu sur une base factuelle.

Exemple de projet 3 : promotion de la paix, de la stabilité et de la prospérité au Moyen-Orient

Le programme « [Blue Peace Middle East](#) » (BPME), lancé en 2010 par la Suisse, est axé sur quatre défis majeurs qui doivent être relevés pour assurer la durabilité de la gestion de l'eau : i) améliorer la fiabilité des données relatives à l'eau ; ii) renforcer les capacités et la confiance ; iii) promouvoir le dialogue entre pays voisins ou partenaires et iv) garantir l'efficacité de la gestion de l'eau.

En 2019, un mécanisme régional de dialogue a été mis en place dans le cadre du programme BPME. Il s'agit du premier du genre dans l'histoire récente du Moyen-Orient. Sous la direction commune de l'Irak, de la Jordanie, du Liban et de la Turquie, et avec l'assistance d'un bureau de coordination régional, ce mécanisme a pour but de a) créer un environnement sûr pour les discussions techniques ou politiques relatives à la gestion transfrontalière des ressources en eau ; b) encourager les échanges de vues et c) encourager l'inclusion de toutes les parties intéressées. En parallèle, le tout nouveau « [Water Diplomacy Centre](#) », créé sous les auspices de la [Jordan University of Science and Technology](#), a proposé à toutes les entités de la région actives dans le domaine de l'eau et de l'environnement un encadrement technique (coaching) ainsi qu'une série de formations spécifiques à la diplomatie dans le domaine de l'eau.

4.5 Partenariats

« Nous sommes déterminés à mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce Programme grâce à un Partenariat mondial revitalisé pour le développement durable, qui sera mû par un esprit de solidarité renforcé » (Agenda 2030 pour le développement durable).

La Suisse s'engage en faveur de partenariats solides et durables à tous les niveaux et dans toutes les situations. La Suisse s'engage en faveur de partenariats solides et durables à tous les niveaux et dans toutes les situations. Une gestion équitable et durable de l'eau à long terme appelle des efforts et la collaboration de toutes les parties intéressées. Si l'on veut relever les nombreux défis dans le domaine de l'eau et saisir les opportunités qui se présentent, il est indispensable que les responsables politiques et économiques, y compris du secteur financier, les milieux scientifiques et la société dans son ensemble agissent ensemble.

L'eau n'est pas de nature à diviser, mais à rassembler. Dans le contexte de la coopération internationale au développement, elle crée des liens solides entre le développement durable, le maintien de la paix ainsi que la promotion de la prospérité et de la sécurité. La diversification et le renforcement de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud a ouvert la porte à de nouveaux acteurs, des jeunes activistes qui militent en faveur de la protection du climat aux entreprises qui intègrent le développement durable dans leurs stratégies, en passant par les villes qui cherchent à améliorer les conditions de vie de leurs habitants en les rendant plus durables. Les entreprises tendent de manière générale à devenir d'importants partenaires de la CI dans la mesure où elles peuvent favoriser des solutions durables à travers la création d'emplois. Enfin, la promotion de l'art et de la culture peut également favoriser une meilleure compréhension de l'eau dans sa globalité, de ses multiples fonctions et de ses interactions avec d'autres thèmes et problèmes.

Les principales priorités sont les suivantes :

- La Suisse s'engage dans des partenariats spécifiques avec différentes parties prenantes ou groupes d'intérêt dans le secteur de l'eau et dans d'autres domaines pertinents.
- La Suisse accepte de jouer le rôle d'intermédiaire ou de médiateur afin de créer des environnements sûrs propices aux négociations ou aux dialogues informels dans le domaine de l'eau.
- En application du principe de la garantie de l'inclusion²⁴, la Suisse œuvre en faveur des acteurs marginalisés afin qu'ils puissent faire entendre leur voix et prendre une part active dans la recherche de solutions aux problèmes de l'eau.
- La Suisse entend nouer des partenariats efficaces avec le secteur privé et contribuer ce faisant à mobiliser les forces d'innovation et les ressources des entreprises en faveur de la réalisation des objectifs de développement dans le secteur de l'eau.²⁵

²⁴ Chap. 3.6.

²⁵ [Principes directeurs relatifs au secteur privé 2021-2024](#).



L'excès ou le manque d'eau nuit de plus en plus aux conditions de vie des populations (© A. Ishokon / PNUE).

5 Mise en œuvre

Dans le cadre de son engagement dans le secteur de l'eau, la Suisse dispose d'une panoplie d'instruments variés, lui permettant d'intervenir avec souplesse : leur utilisation aux niveaux bilatéral et multilatéral fait l'objet d'une coordination et d'une concertation au sein des services de l'administration.

5.1 Niveau bilatéral

Universalité : en vertu du principe de l'universalité, la Suisse discute des questions relatives aux ressources en eau avec tous les États et tous les acteurs, et à tous les niveaux. En cas de crise, son aide humanitaire lui permet en outre de répondre rapidement aux besoins des populations victimes de catastrophes naturelles ou de conflits armés. Soucieuse d'assurer que les fonds à sa disposition sont utilisés le plus efficacement possible, elle se fixe des priorités. Dans le domaine de l'eau, certains groupes d'intérêt bénéficient ainsi d'une attention particulière. L'action de la Suisse à cet égard est guidée par les orientations fixées dans les documents fondamentaux de sa politique extérieure (cascade stratégique), y compris dans les présentes lignes directrices. Cela lui confère la souplesse et l'agilité nécessaires pour lui permettre de réagir à l'évolution de la situation.

Diplomatie de l'eau (« Blue Peace ») : dans le cadre d'initiatives « Blue Peace », à l'échelle régionale ou nationale, la Suisse entretient avec différents États riverains partageant des ressources en eau (fleuves, lacs, nappes souterraines transfrontalières) des dialogues politiques spécifiquement destinés à permettre une gestion durable des ressources en eau par-delà les frontières. Ces dialogues s'accompagnent de projets concrets. Il peut s'agir, par exemple, d'une coopération technique en vue d'assurer la formation de personnel spécialisé ou d'améliorer la qualité des données indispensables à la gestion commune des ressources en eau. La Suisse vérifie régulièrement la pertinence et l'efficacité des initiatives « Blue Peace ». La faisabilité des projets d'accompagnement réalisés en collaboration avec des acteurs pertinents de la société civile est une condition importante à la poursuite de ces dialogues.


Réseau extérieur : le réseau extérieur de la Suisse – ambassades, bureaux de coopération, consulats et missions – joue un rôle important dans la mesure où les représentants suisses sur place analysent régulièrement le contexte du pays ou de la région et entretiennent le dialogue avec les États hôtes et les acteurs locaux de la société civile. Les entités responsables à la centrale coordonnent leurs activités de politique extérieure avec celles du réseau extérieur afin d’obtenir une cohérence maximale et d’assurer que l’expérience acquise sur le terrain est prise en compte de manière efficace.²⁶ Par ailleurs,

la faisabilité de la coopération technique et les résultats obtenus dans le secteur de l’eau sont l’objet de contrôles et de rapports réguliers.

Projets : pour améliorer l’accès à l’eau et aux services sanitaires et pour assurer une gestion durable de cette ressource, la Suisse réalise des projets bilatéraux ou multilatéraux concrets en coopération étroite avec des organismes actifs à l’échelle nationale ou internationale.

26 Une attention particulière doit être attachée aux pays prioritaires de la coopération au développement.

5.2 Niveau multilatéral

ONU / Genève internationale : la Suisse soutient la mise en œuvre de l’Agenda 2030 au moyen de coopérations spécifiques avec des institutions multilatérales et avec des partenariats dans le domaine de l’eau (notamment avec différentes organisations des Nations Unies, des instituts financiers tels que la Banque mondiale, des banques de développement régionales et d’autres acteurs globaux), en tenant compte des interactions avec d’autres secteurs pertinents comme l’agriculture. Ces coopérations doivent être l’objet de rapports efficaces et transparents. Au travers de son partenariat avec l’organisme de l’ONU pour la coordination dans le domaine de l’eau (ONU-Eau ) et de sa coopération active avec le Panel mondial de haut niveau sur l’eau et la paix, la Suisse exerce une réelle influence sur les enceintes multilatérales dans le domaine de l’eau. En même temps, elle renforce le site de Genève comme centre international de compétence dans le secteur de l’eau et comme siège de nombreuses institutions multilatérales qui s’investissent dans ce domaine.

Organisations régionales : au niveau régional, la Suisse s’investit au moyen de l’initiative « Blue Peace », grâce à laquelle elle encourage spécifiquement la coopération transfrontalière dans le secteur de l’eau, notamment au Moyen-Orient, en Asie centrale et en Afrique de l’Ouest. Dans la mesure du possible et lorsque cela lui paraît concrètement utile, la Suisse recherche des coopérations avec des institutions régionales, par exemple avec des organisations fluviales ou avec l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).²⁷

Collaboration intersectorielle : la participation de la société civile, de la science et du secteur privé est essentielle pour garantir l’efficacité du multilatéralisme. Consciente de cet impératif, la Suisse promeut la coopération entre organisations multilatérales et acteurs non étatiques dans le secteur de l’eau et met ses connaissances et son savoir-faire (p. ex. en matière d’aide d’urgence) à la disposition de ces partenaires. Dans cette perspective, elle exploite le potentiel de la Genève internationale.

27 Selon son plan d’action pour l’OSCE 2022–2025, la Suisse s’engage à renforcer la diplomatie de l’eau, notamment en encourageant les approches participatives ainsi que l’utilisation des nouvelles technologies, par exemple sous la forme de solutions numériques ou d’applications mobiles.

5.3 Coordination

Niveau interdépartemental : l’approche pangouvernementale adoptée par l’administration fédérale suisse permet d’assurer que ses services agissent de manière cohérente lorsqu’ils se trouvent confrontés à des questions internationales touchant au secteur de l’eau.²⁸ Cette coordination horizontale

entre les départements se fait dans le cadre des mécanismes établis et par l’intermédiaire d’un organisme interdépartemental spécifique (CIDD Eau).²⁹

28 Parmi ces organismes fédéraux figurent par exemple le Secrétariat d’État à l’économie, l’Office fédéral de l’environnement, l’Office fédéral de la santé publique, l’Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, l’Office fédéral de l’agriculture et le Secrétariat d’État aux questions financières internationales.

29 Le Comité interdépartemental pour le développement durable (CIDD) est un organisme chargé de la coordination des activités des différents services fédéraux confrontés à des questions reflétant les multiples facettes du développement durable. CIDD Eau est un sous-comité qui se préoccupe spécifiquement des questions de l’eau dans la politique extérieure.

DFAE : au sein du DFAE, les dossiers relatifs au thème de l'eau relèvent de la DDC. Selon les cas et leurs implications concrètes, celle-ci travaille en collaboration étroite avec le Secrétariat d'État, la Direction du droit international public et d'autres directions. Dans le cadre de l'initiative « Blue Peace »,

par exemple, les instruments de la coopération internationale sont coordonnés avec ceux de la diplomatie. Les documents fondamentaux de la politique extérieure et les programmes de coopération de la CI garantissent la cohérence des interventions de la Suisse à l'étranger.

5.4 Communication

Niveau national : l'engagement de la Suisse dans le domaine de l'eau est présenté au public et mis en valeur sous une forme adéquate. Les effets escomptés, les formes envisageables et les canaux appropriés doivent être pris en considération. Dans l'intérêt du public et compte tenu de la transformation numérique, la communication privilégie les médias et les canaux numériques. La communication doit toujours être coordonnée avec les services internes intéressés et avec les responsables de la communication des départements concernés.

Niveau international : la crédibilité de la politique extérieure de la Suisse, avec sa tradition humanitaire, sa neutralité, ses bons offices et son savoir-faire en matière de coopération internationale, constitue une base solide pour la communication internationale relative à ses activités dans le secteur de

l'eau, notamment à la diplomatie de l'eau. Dans ce contexte, la communication doit être équilibrée et répondre aux objectifs visés. Elle peut être conduite activement et être destinée à un large public ou alors être arrière-fond et s'adresser à un public plus restreint. Une bonne coordination entre la centrale et le réseau extérieur est dans tous les cas indispensable.

Rapports : le rapport relatif à la mise en œuvre des présentes lignes directrices et à l'engagement de la Suisse dans le domaine de l'eau est rendu dans le cadre du rapport annuel du Conseil fédéral sur la politique extérieure. Par ailleurs, les organismes compétents rapportent les résultats produits par les projets de coopération internationale dans le cadre des mécanismes créés à cet effet.



Le « 1 Million Youth Actions Challenge », qui mobilise des jeunes du monde entier pour agir en faveur de l'eau, du changement climatique, de la réduction des risques de catastrophes et de l'environnement, est une initiative de la DDC (© Gabriele Maselli, Suisse).

Annexe 1: Abréviations

AVIS28	Vision de la politique étrangère de la Suisse à l'horizon 2028
BPME	Blue Peace Middle East
CI	Coopération internationale
CIDD	Comité interdépartemental pour le développement durable
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019 causée par le virus SARS-CoV-2
DDC	Direction du développement et de la coopération
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
MENA	Middle East and North Africa (Moyen-Orient et Afrique du Nord)
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires (ONU)
ODD	Objectif de développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
PME	Petites et moyennes entreprises
RPE	Rapport sur la politique extérieure
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SPE 20–23	Stratégie de politique extérieure 2020–2023
WASH	Water, Sanitation and Hygiene (eau, assainissement et hygiène)

Annexe 1: Glossaire

Agenda 2030 : avec ses 17 objectifs, l'Agenda 2030 constitue un cadre de référence mondial, qui couvre les trois dimensions indissociables du développement durable, à savoir l'économie, l'environnement et la société. La Suisse le reconnaît comme un cadre d'orientation de première importance. L'Agenda 2030 n'a pas valeur de cadre légal contraignant. C'est un instrument contribuant à la fixation d'objectifs politiques, à la formation de l'opinion et à la définition des politiques intérieure et extérieure.

Approche dite du « triple nexus » (triple lien) : face à l'augmentation de la complexité, de la durée et de la fréquence des crises humanitaires, des conflits violents, des catastrophes naturelles et des épidémies, il est indispensable de coordonner, dans le cadre d'une approche intégrée, l'utilisation des trois instruments de politique extérieure (aide humanitaire, coopération au développement à long terme et promotion de la paix) pour obtenir des effets durables dans les contextes de crises. Un des grands défis consiste à répondre aux besoins humanitaires récurrents en même temps qu'aux besoins de développement à long terme. La démarche du « triple nexus », aussi appelée nexus humanitaire-développement-paix, consiste à relier ces trois instruments et à coordonner leur action. Elle permet d'aborder les problèmes comme la pauvreté et les conflits violents ainsi que la complexité de leurs causes profondes au moyen d'une approche holistique.

Approche pangouvernementale (« Whole-of-Government Approach ») : le but de l'approche pangouvernementale est d'accroître la cohérence et l'efficacité des activités déployées par les autorités exécutives d'un État au moyen d'un renforcement de la collaboration et de la coordination entre les unités administratives. Pour s'acquitter de leurs tâches, les différents départements ont aussi recours à des instruments qui leur sont propres. L'approche pangouvernementale vise à combiner et à coordonner ces instruments, ce qui permet à l'administration d'être plus efficace et plus performante face à des tâches complexes.

« Blue Peace » (paix bleue) : vision selon laquelle l'eau peut être un vecteur de la coexistence pacifique de tous les êtres humains. « Blue Peace » est aussi une initiative diplomatique de la Suisse, fondée sur une série de projets et de programmes destinés à promouvoir la coopération transfrontalière, intersectorielle et intergénérationnelle dans le domaine de l'eau à différents niveaux, afin de soutenir le développement socio-économique durable et de contribuer ainsi à la stabilité, à la prospérité, à la sécurité et à la paix.

Bonne gouvernance : gestion compétente (ou responsable) des tâches publiques dans l'intérêt de tous les citoyens. La mauvaise gestion, la corruption, l'insécurité juridique et les injustices dans la répartition des ressources et du pouvoir sont les principales causes de pauvreté, d'inégalités et de conflits. Pour y remédier, des efforts sont nécessaires afin d'améliorer la gouvernance à tous les niveaux.

Coopération internationale (CI) : ensemble des instruments de l'aide humanitaire, de la coopération au développement à long terme ainsi que de la promotion de la paix et de la sécurité humaine mis en œuvre par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et d'autres départements.

Durabilité : conformément à la Constitution fédérale, la Suisse encourage le développement durable, tel qu'il a été défini par la Commission Brundtland en 1987 : « Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. » Ce principe a été actualisé et concrétisé en 2015, dans les 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 (cf. Agenda 2030).

Diplomatie de l'eau : recours à des instruments diplomatiques pour résoudre ou désamorcer les différends et les conflits existant ou naissant autour de l'utilisation de ressources en eau communes dans l'intérêt de la collaboration, de la stabilité régionale et de la paix. La Suisse se sert de son engagement diplomatique dans le secteur de l'eau comme d'un instrument de paix, de sécurité et de stabilité et s'efforce de protéger les ressources en eau et les infrastructures liées à l'eau dans les zones de conflit.

Droits de l'homme : les droits de l'homme sont les droits innés et inaliénables auxquels toute personne peut prétendre, sans discrimination, du simple fait de sa condition humaine. Ils sont essentiels pour garantir la protection de la dignité et de l'intégrité physique et psychique des personnes ainsi que leur développement individuel. Garants d'une société fondée sur l'obligation de respecter les droits des individus, ils s'appliquent aussi bien dans les relations internationales que dans les politiques nationales. Les droits de l'homme sont universels, indivisibles et étroitement liés les uns aux autres. Chaque État est tenu de les respecter, de les protéger et de les appliquer.

Économie circulaire : concept axé sur l'intégralité du cycle d'utilisation des matériaux, de l'extraction des matières premières jusqu'au recyclage, en passant par la conception et la fabrication du produit, sa distribution et son utilisation, qui doit durer le plus longtemps possible. Dans l'économie circulaire, les cycles d'utilisation des matériaux et des produits sont bouclés grâce à la réutilisation et au recyclage. En comparaison avec l'économie linéaire, ce modèle permet de réduire la consommation de matières premières. La durée de vie des produits est augmentée et les quantités de déchets sont réduites.

Efficiences dans l'utilisation de l'eau et efficacité hydrique : l'efficacité dans l'utilisation de l'eau renvoie à la capacité de créer le plus de valeur possible à partir des ressources en eau disponibles. En même temps, la consommation d'eau et la pollution ainsi que les autres impacts sur l'environnement provoqués par l'utilisation de l'eau pour la production de biens et de services tout au long de la chaîne de création de valeur et de la mise à disposition de services en rapport avec l'eau, sont réduits. L'efficacité hydrique, en revanche, reflète le degré d'adéquation globale de l'utilisation d'eau à une fin et dans un contexte spécifique (compte tenu, donc, des aspects écologiques, sociaux, économiques et politiques, au niveau local et à l'échelle de la planète). L'efficacité hydrique a pour objectif d'assurer que les ressources en eau disponibles dans une certaine aire géographique à un certain moment sont utilisées, directement ou indirectement, de sorte que le bien ou le service qu'il est prévu de produire soit réalisé de manière équitable d'un point de vue social, avantagieuse économiquement et durable sur le plan écologique.

Entrepreneuriat social : initiative économique dont la finalité est sociale ou écologique. Les entités relevant de ce concept peuvent être à but lucratif, à but non lucratif ou hybrides. En règle générale, elles réinvestissent leurs bénéfices afin de maximiser l'impact de leur action sur la société.

État de droit : l'état de droit désigne la primauté du droit sur la loi du plus fort. Au niveau national, l'état de droit a pour but de garantir la primauté du droit et, partant, la liberté des citoyennes et des citoyens à tous les niveaux de l'État. Au niveau de la politique extérieure, l'état de droit est essentiel pour promouvoir la paix et la sécurité internationales, le progrès économique et social, le développement ainsi que la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Son instauration est favorisée principalement par le renforcement du droit international, qui assure la stabilité politique et la fiabilité des relations internationales.

Genève internationale : Genève est au cœur du système multilatéral des Nations Unies et abrite le siège européen de l'ONU. 38 organisations, programmes et fonds internationaux ainsi que 177 États et 750 ONG (cf. Organisations non gouvernementales/ONG) y sont représentés (état : mai 2021). La Genève internationale assure un emploi à environ 45'000 personnes et génère plus de 11 % du PIB cantonal (env. 1 % du PIB national). Environ 3'300 conférences internationales y ont lieu chaque année, principalement sur les thèmes suivants : 1) paix, sécurité et désarmement ; 2) aide humanitaire et droit international humanitaire, droits de l'homme et migration ; 3) travail, économie, commerce, science et télécommunications ; 4) santé et 5) environnement et développement durable.

Gestion intégrée des ressources en eau, GIRE (« Integrated Water Resource Management », IWRM) : processus favorisant le développement et la gestion coordonnés des ressources en eau, du sol et des ressources associées. La GIRE vise expressément à maximiser les bénéfices économiques et sociaux de façon équitable, sans compromettre la pérennité des écosystèmes vitaux et de l'environnement.

Gestion transfrontalière des ressources en eau : sur les 195 pays existant dans le monde, 153 partagent des cours d'eau (rivières, lacs, nappes souterraines, etc.) avec des pays voisins. La gestion transfrontalière des ressources en eau a pour but de développer des stratégies et des instruments de planification globaux qui assurent la durabilité de l'utilisation des ressources en eau par les États riverains compte tenu des intérêts de tous les usagers et des mesures nécessaires pour protéger le cours d'eau.

Multilatéralisme : on parle de multilatéralisme lorsque des questions d'intérêt commun sont discutées et négociées entre plus de deux États. Les organisations internationales et autres enceintes telles que l'ONU, l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) ou le Conseil de l'Europe ont vocation à accueillir ce type de débats. Le multilatéralisme permet à la Suisse, par la conclusion d'alliances, de produire un effet de levier et d'accroître son influence.

Objectif de développement durable 6 (ODD 6) : outre l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène, l'ODD 6 de l'Agenda 2030 pour le développement durable comprend d'autres cibles (sous-objectifs) relatives à la protection et à la restauration des écosystèmes liés à l'eau. Ces cibles incluent l'amélioration de la qualité de l'eau et la réduction de la pollution de l'eau par les activités humaines. Il s'agit aussi de développer la coopération internationale pour aboutir à une gestion intégrée des ressources hydriques à tous les niveaux. Directement ou indirectement, l'ODD 6 est étroitement lié à d'autres objectifs et thématiques comme la pauvreté, la sécurité alimentaire, la santé ou l'économie.

Organisation non gouvernementale (ONG) : toute entité privée à but non lucratif au sein de laquelle des personnes s'organisent au niveau local, national ou international afin de poursuivre des objectifs et des idéaux communs, sans participation ni représentation significative du gouvernement. Les ONG sont partie intégrante de la société civile (cf. Société civile).

Politique extérieure : la politique extérieure d'un État définit ses relations avec les autres États et avec les organisations internationales et défend ses intérêts à l'étranger. Elle couvre divers domaines politiques, notamment les politiques en matière de commerce, d'environnement, de sécurité, de développement et de culture. En Suisse, la politique extérieure est de la compétence du Conseil fédéral. Le DFAE est chargé de coordonner la politique extérieure et de garantir la cohérence avec les autres départements.

Promotion de la paix : toute mesure contribuant à prévenir, à apaiser ou à résoudre des conflits armés, notamment par l'instauration d'un climat de confiance, la médiation et l'engagement en faveur du droit international humanitaire et des droits de l'homme, relève de la promotion civile de la paix (cf. lignes directrices sur les droits de l'homme 2021–2024). Les mesures de consolidation de la paix prises au terme des hostilités incluent, entre autres, le traitement du passé ainsi que les contributions à la promotion des processus démocratiques et au renforcement des droits de l'homme. La promotion de la paix crée ou consolide les conditions-cadres nécessaires au développement durable. Elle inclut des mesures aussi bien civiles que militaires.

Réseau extérieur : le réseau extérieur de la Suisse comprend environ 170 représentations (ambassades, missions permanentes auprès de l'ONU ou d'autres organisations internationales, consulats généraux, bureaux de coopération, autres représentations) et quelque 200 représentations honoraires (état : mai 2021). Ce réseau fonctionne selon les principes d'universalité, d'efficacité et de cohérence.

Société civile : partie de la société qui s'organise de manière relativement indépendante de l'État et du secteur privé. La société civile se compose de groupes qui partagent les mêmes intérêts ou valeurs ou poursuivent des objectifs communs. En font partie des ONG, des associations et des fondations d'utilité publique, des groupes de particuliers, des organisations religieuses, des partis politiques, des associations professionnelles, des syndicats, des mouvements sociaux et des groupes d'intérêt.

WASH (« Water, Sanitation and Hygiene ») : l'acronyme WASH, désignant l'eau, l'assainissement et l'hygiène, illustre la complémentarité de ces trois éléments qui sont au centre des efforts d'amélioration de la santé publique par l'approvisionnement en eau potable, l'élimination correcte et le traitement des eaux usées ainsi que la promotion de l'hygiène en général. L'objectif principal est de réduire les risques pour la santé et l'environnement résultant de la contamination de l'eau par des matières fécales et les germes pathogènes et autres substances nocives qu'elle contient.

Impressum

Éditeur :

Département fédéral des affaires étrangères DFAE
3003 Berne
www.dfae.admin.ch

Date de publication :

22.03.2022

Conception :

Service Audiovisuel
Communication DFAE

Photo en page de couverture :

Inde, © Getty Images

Cartes :

La reproduction de frontières et l'utilisation de noms ou de désignations sur les cartes ne signifient pas que la Suisse les approuve ou les reconnaît officiellement.

Commande :

publikationen@eda.admin.ch

Contact :

Programme global Eau, DDC
Tél : +41 (0)58 465 04 06
Courriel : water@eda.admin.ch

Cette publication est aussi disponible en allemand, en italien et en anglais et peut être téléchargée sous le lien www.dfae.admin.ch/strategies.

Berne, 2022, © DFAE

